



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, au lundi 9 septembre 2019 à 20h00 à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Marie Andrée Leduc et messieurs les conseillers Jacques Proulx, Serge Morin, Michel Bisson sont présents;

Madame la conseillère Louise Boudreault et monsieur le conseiller Pierre Bérubé sont absents;

Formant quorum et siégeant sous la présence du maire, M. Hugo Desormeaux

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

19-09-182

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s’engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d’éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk ».

19-09-183

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc que la présente séance soit ouverte à 20h08.

19-09-184

3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l’ordre du jour
4. Rapport du maire
 - 4.1 Projet Piste cyclable
5. Rapport des délégations
6. Période de questions
7. Adoption du procès-verbal du 12 août 2019
8. Correspondances

9. Voirie
 - 9.1 Rapport de la voirie

10. Urbanisme et environnement
 - 10.1 Rapport de l’inspecteur en bâtiment et environnement
 - 10.2 Projet la Loutre

11. Sécurité incendie
 - 11.1 Rapport du Service Incendie

12. Loisirs et cultures
 - 12.1 Rapport des Loisirs
 - 12.2 Suivi – Politique Familiale et MADA
 - 12.3 Journal de l’Info

13. **Affaires financières/Résolutions**
 - 13.1 Liste des comptes à payer pour le mois d’août au montant de 60 445.58\$
 - 13.2 Transfert budgétaire – Loisirs – 0270120641 à 0270100401, montant 4200.00\$ - signature du contrat (spectacle Chico Band du 26 juin 2020, 2586.94\$ incluant les taxes
 - 13.3 Demande des Villageoises – Nommer la salle communautaire “Salle Ginette Koury”
 - 13.4 Entente relative à la protection contre l’incendie et autres secours prévoyant la fourniture mutuelle de services modifiant l’entente et la résolution numéro 2008-04-74
 - 13.5 Installation d’un lampadaire sur la montée Trudeau
 - 13.6 Demande de soutien dans le cadre des poursuites de la compagnie d’exploitation minière Canada Carbon Inc, contre la municipalité de Grenville-sur-la Rouge
 - 13.7 Installation de la borne sèche au 1048 chemin 5^{ième} Rang (Chénéville)
 - 13.9 Demande de contribution pour l’installation du réservoir à la Résidence des Roy et fils sur le rang des Pruniers



- 13.10 Mission, vision et valeurs de St-Émile-de-Suffolk
 - 13.11 Demande d'appui à un projet communautaire régional
 - 13.12 Suivi dossier de cour (9588-15-4053)
 - 13.13 Demande de don Association pulmonaire du Québec
 - 13.14 Soumission pour peindre une partie de l'Hôtel de Ville
 - 13.15 Embauche d'un journalier chauffeur conducteur
 - 13.16 Soumissions pour deux habits de combat
 - 13.17 Formation classe 3 pour l'employé numéro 52
 - 13.18 Appel d'offres sur invitation numéro 19-03-06 (niveleuse)
 - 13.19 Assemblée corporation des Loisirs – Souper
 - 13.23 Constat d'infraction (9693-02-2723)
 - 13.21 Constat d'infraction (9693-02-2170)
 - 13.22 UMQ – Invitation journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles
- 14. Période de questions
 - 15. Varia
 - 16. Levée de la séance

Que l'ordre du jour soit adopté sur proposition de monsieur le conseiller Serge Morin et appuyé madame la conseillère Marie-Andrée Leduc et en conséquence demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité.

4. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire dépose son rapport.

4.1 Projet piste cyclable

Toujours en attente du ministère des Transports

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le conseiller Serge Morin discute des toiles pour contrer le myriophylle ont été enlevées.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019

Remis à la prochaine séance

8. CORRESPONDANCES

9. VOIRIE

9.1 Rapport de la voirie

Le chef de la voirie, monsieur Alain Gagnon dépose son rapport du mois d'août 2019.

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Monsieur Blanc dépose son rapport du mois d'août 2019.

10.2 Projet la Loutre

Aucun suivi sur ce dossier

11. SÉCURITÉ INCENDIE

11.1 Rapport du Service Incendie

Monsieur Jonathan Turpin dépose son rapport du mois d'août 2019.

12. LOISIRS ET CULTURES

12.1 Rapport des loisirs

Madame Julie Paradis, technicienne en Loisirs, dépose son rapport du mois d'août 2019.

12.2 Suivi – Politique Familiale et MADA

Calendrier à suivre

12.3 Journal de l'info

Madame la conseillère Marie Andrée Leduc dépose un compte rendu sur le journal de l'info.



13. AFFAIRES MUNICIPALES/RÉSOLUTIONS

19-09-185

13.1 Listes des comptes à payer du mois d'août 2019

IL EST PROPOSÉ par et APPUYÉ par que les comptes à payer du mois d'août 2019 au montant de 60 445.58 \$ soient acquittés.

Adoptée à l'unanimité.

Je soussignée, Danielle Longtin, directrice générale de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie qu'il y a des crédits disponible au paiement des comptes du mois d'août 2019 et qu'il y avait les fonds disponibles pour les chèques.

Danielle Longtin, directrice générale.

19-09-186

13.2 Transfert budgétaire – Loisirs – 02 70120 641 à 02 70100 401, montant 4200.00\$ - signature du contrat (spectacle Chico Band du 26 juin 2020, 2586.94\$ incluant les taxes)

ATTENDU QUE madame Danielle Longtin demande au conseil de transférer des fonds afin de couvrir le dépôt d'un événement pour l'année 2020;

ATTENDU QU'une résolution doit être adoptée pour ce faire;

ATTENDU QUE le montant est de 4200.00\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Proulx et APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE madame Danielle Longtin procède avec le transfert;

Adoptée à l'unanimité.

19-09-187

13.3 Demande des Villageoises – nommer la salle communautaire "Salle Ginette Koury"

ATTENDU QUE madame Ginette Koury a initié le regroupement des Villageoises il y a 25 années;

ATTENDU QUE madame Ginette Koury est maintenant et que madame Lise Bolliger demande au nom des Villageoises que le conseil nomme la salle communautaire "Salle Ginette Koury";

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc;

QUE la salle communautaire porte dorénavant "Salle Ginette Koury";

ET QUE madame Danielle Longtin commande une affiche en son nom;

Adoptée à l'unanimité.

19-09-187

13.4 Entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture mutuelle de services modifiant l'entente et la résolution numéro 2008-04-74

ATTENDU QUE la résolution numéro 2008-04-74, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 avril 2008, relative à l'adoption d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent s'assurer d'être conformes au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la Loi sur la sécurité incendie L.R.Q. c. S-3.4, concernant les risques faibles, moyens, élevés et très élevés d'incendie;



ATTENDU QUE la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les autres secours;

ATTENDU QUE l'ajout « autres secours » comprend notamment le sauvetage dans les sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain, le sauvetage nautique, le sauvetage sur glace, etc;

ATTENDU QUE l'entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours intervient seulement s'il n'y a aucune entente entre les municipalités locales;

ATTENDU QUE la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) a formé un comité restreint constitué d'un maire, d'une directrice générale, d'un directeur incendie, du coordonnateur à la sécurité publique et du directeur général adjoint de la MRC de Papineau pour émettre des recommandations quant au contenu de ladite entente;

ATTENDU QUE les travaux du comité restreint portaient sur la révision de l'entente datée de 2008 (résolution numéro 2008-04-74), l'indexation des tarifs, l'ajout du volet « Autres secours » (SUMI) ainsi qu'une tarification pour ce nouveau service;

ATTENDU QUE la recommandation favorable de la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) à cet égard, émise lors de la rencontre tenue le 13 mars 2019;

ATTENDU QUE le projet d'entente déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2019-05-108, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mai 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx;

QUE Le Conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à abroger l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (résolution numéro 2008-04-74);

QUE Le Conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

19-09-188

13.5 Installation d'un lampadaire sur la montée Trudeau

ATTENDU QU'une pétition a été envoyée pour l'installation d'un luminaire sur la montée Trudeau;

ATTENDU QUE le coût de l'installation est de 440.00\$ plus taxes applicable;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE madame Danielle Longtin communique avec Hydro Québec afin de faire installer un luminaire tel que demandé par les résidents de la montée Trudeau;



Adoptée à l'unanimité.

19-09-189

13.6 Demande de soutien dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploitation minière Canada Carbon Inc, contre la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

ATTENDU QUE la municipalité de Grenville-sur-la Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QU'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la Rouge a lancé la campagne de socio-financement "Solidarité GSLR" (www.solidariteglsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000\$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

ATTENDU QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

ATTENDU QUE la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et en enjeu sans précédent et important pour tous les municipalités que Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk comprend les enjeux de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Marie-Andrée Leduc et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk désire soutenir la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise minière Canada Carbon mais qu'aucun appui financière n'est accordé;

Adoptée à l'unanimité.

19-09-190

13.7 Installation de la borne sèche au 1048 chemin 5^{ième} Rang (Chénéville)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a délégué sa compétence en signant une entente avec la Municipalité de Lac-Simon concernant la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville doit assurer la mise en œuvre du plan de Sécurité incendie permettant de se conformer aux exigences du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk doit également assurer la mise en œuvre du plan de Sécurité incendie permettant de se conformer aux exigences du schéma de couverture de risques Incendie de la MRC de Papineau;

ATTENDU QU'il soit avantageux pour les deux municipalités d'installer un point d'eau (borne sèche) pouvant desservir la municipalité de Chénéville comme la municipalité de St-Émile-de-Suffolk;

ATTENDU QUE pour les deux municipalités puissent être desservies, il est important qu'une entente sur le partage des coûts d'une telle installation soit signée entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

CONDITIONS :

- La municipalité de Chénéville s'engage à défrayer 50% des coûts reliés à l'installation d'un point d'eau pouvant desservir sa municipalité et la municipalité de St-Émile-de-Suffolk.
- La municipalité de St-Émile-de-Suffolk s'engage à défrayer 50% des coûts reliés à l'installation d'un point d'eau pouvant desservir sa municipalité et la municipalité de Chénéville.
- Ce point d'eau commun sera situé sur le territoire de la municipalité de Chénéville, au 1048, montée du 5^{ième} Rang (lot 5 697 898) (entente avec le propriétaire déjà signée).
- Le SSI de Chénéville/Lac Simon est responsable du côté technique de la borne sèche et de son inspection annuelle.



- La municipalité de Chénéville/Lac Simon est responsable des dépenses reliées à l'entente extérieur (gazon, coupe de branches, nivelage du gravier...) ainsi qu'à l'accessibilité (neige, déglçage...).
- Les travaux d'installation de borne-sèche seront sous la supervision du directeur du service incendie de Chénéville/Lac Simon, monsieur Éric Drouin.
- Que le service incendie de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk puisse utiliser cette prise d'eau commune aussi longtemps que nécessaire pour assurer la sécurité de sa population.
- Que le total des coûts sera de plus ou moins vingt-cinq mille dollars (25 000\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc;

QUE l'entente la présente entente soit signée par madame Danielle Longtin, directrice générale;

Adoptée à l'unanimité.

19-09-191

13.8 Demande de contribution pour l'installation des réservoirs à la Résidence des Roy sur le rang des Pruniers

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Roy était venu rencontrer monsieur le maire et la directrice générale avec une facture d'installation du réservoir du service incendie afin de vérifier si la municipalité peut défrayer une partie des frais;

ATTENDU QUE ces réservoirs ont été achetés par la municipalité et que l'installation se faisait sur la propriété des Roy et ceux-ci est à la disposition des deux parties;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Proulx et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson;

QU'étant donné que ces deux réservoirs sont à la disponibilité des deux partis qu'un chèque au montant de 25 000\$ soit acheminé à la Résidence des Roy;

Adoptée à l'unanimité.

19-09-192

13.9 Constat d'infraction rue de la Petite Rouge (9489-92-6446)

ATTENDU QUE la propriété portant le numéro de matricule 9489-92-6446 contrevient de zonage 17-004 article 80;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Blanc, inspecteur en bâtiment et en environnement a avisé le propriétaire du terrain en question à plusieurs reprises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx;

QUE monsieur Pierre Blanc, inspecteur en bâtiment et en environnement émettre un constat d'infraction à la propriété ci haute mentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

13.10 Mission, vision et valeurs de St-Émile-de-Suffolk

Ceci ne fait pas foi d'une résolution

19-09-193

13.11 Demande d'appui à un projet communautaire régional

ATTENDU QUE la demande d'appui au projet régional de marché public-bistro pour la région de Lac-des-Plages, St-Émile-de-Suffolk, Boileau et Namur;

ATTENDU QUE ce projet reçoit un appui significatif manifesté lors d'une consultation préliminaire;

ATTENDU QUE la description du projet répond à tous les critères du programme PSPS de la MRC de Papineau;



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc;

QUE le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk décide ce qui suit :

QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk appuie le projet et encourage les instances gouvernementales à dégager les ressources humaines et financières qui permettront de le réaliser;

QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk demande à la MRC de Papineau d'accepter le projet à l'intérieur de sa Politique de soutien aux projets structurants (PSPS).

Adoptée à l'unanimité.

13.12 Suivi dossier de cour (9588-15-4053)

Ceci ne fait pas foi d'une résolution

13.13 Demande de don Association pulmonaire du Québec

Ceci ne fait pas foi d'une résolution

19-09-194

13.14 Soumission pour peindre une partie de l'Hôtel de Ville

ATTENDU QU'une soumission a été demandée pour peindre un bureau, la salle du conseil ainsi que l'entrée du bureau municipal;

ATTENDU QUE la soumission est de 1728.00\$ plus taxes applicable;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPOUYÉ** par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc;

QUE madame Danielle Longtin communique avec les Entreprises Pilon afin de faire peindre un bureau, la salle du conseil ainsi que l'entrée du bureau municipal;

Adoptée à l'unanimité.

19-09-195

13.15 Entrevue et embauche d'un journalier conducteur opérateur

ATTENDU QU'un poste de journalier conduction opérateur a été affiché;

ATTENDU QUE cinq personnes ont démontrés de l'intérêt pour ce poste;

ATTENDU QUE madame Danielle Longtin doit céduer des entrevues;

ATTENDU QUE monsieur le maire Hugo Desormeaux et madame Danielle Longtin procéderont aux rencontres ainsi qu'à l'embauche du candidat choisi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Proulx et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE monsieur Hugo Desormeaux et madame Danielle Longtin feront les entrevues et embaucherons le candidat avec l'expertise nécessaire pour effectuer les tâches exigés.

Adoptée à l'unanimité.

19-09-196

13.16 Soumissions pour deux habits de combat

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues pour deux habits de combat;

ATTENDU QUE la compagnie Aréo Feu a soumissionné au montant de 3429.70\$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE la compagnie L'Arsenal a soumissionné au montant de 3895.00\$ plus taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par madame Marie-Andrée Leduc;



QUE la soumission de la compagnie Aréo feu au montant de 3429.70\$ plus taxes applicables soit retenue;

Adoptée à l'unanimité.

19-09-197

13.17 Formation classe 3 pour l'employé numéro 52

ATTENDU QUE l'employé numéro 52 désire obtenir sa classe 3 afin de se perfectionner pour accomplir plus de tâches au niveau de la voirie;

ATTENDU QUE trois genre de formation sont offertes, une à 999.00\$ plus taxes applicables, une à 1599.00\$ plus taxes applicables et une autre à 2299.00\$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE madame Danielle Longtin a communiqué avec l'École de Conduite Lauzon afin de comprendre les différences;

ATTENDU QUE la formation de 999.00\$ plus taxes est suffisante pour les besoins de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx;

QUE madame Danielle Longtin procède à l'inscription au montant de 999.00\$ plus taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité.

19-09-198

13.18 Appel d'offres sur invitation 19-0306 (niveleuse)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un appel d'offres sur invitation pour une niveleuse usagée;

ATTENDU QUE l'appel d'offres est pour une niveleuse modèle 772D, John Deer, année 2006;

ATTENDU QUE le montant minimum demandé est de 77 000.00\$;

QUE le conseil de St-Émile-de-Suffolk désire offrir un montant de 80 500.00\$;

ATTENDU QUE la résolution 19-06-144 (achat d'une niveleuse neuve) soit abrogée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson;

QUE madame Danielle Longtin soit autorisé à signer les documents nécessaires pour procéder à l'invitation de cet appel d'offres;

QUE si l'invitation de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk est acceptée, que Danielle Longtin et Hugo Desormeaux soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acquisition (contrat et chèque)

ET QUE Danielle Longtin soit autorisé à signer les papiers de transfert auprès de société automobile du Québec et la mise en vente de la niveleuse existante;

Adoptée À l'unanimité.

19-09-199

13.19 Assemblée corporation des Loisirs – souper

ATTENDU QU'une assemblée avec la corporation des Loisirs aura lieu le 19 septembre 2019 et ce précédé d'un souper;

ATTENDU QUE madame Julie Paradis désire y assister;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE madame Julie Paradis assiste à l'assemblée;



ET QUE les frais du souper ainsi que du déplacement soient absorbés par la municipalité;

Adoptée à l'unanimité.

19-09-200

13.20 Constat d'infraction (9693-02-2723)

ATTENDU QUE la propriété portant le numéro de matricule 9693-02-2723 contrevient au règlement de nuisances 19-001 article 8;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Blanc, inspecteur en bâtiment et en environnement avait avisé la propriétaire du terrain en question à plusieurs reprises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx;

QUE monsieur Pierre Blanc, inspecteur en bâtiment et en environnement émettre un constat d'infraction à la propriété ci haute mentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

19-09-201

13.21 Constat d'infraction (9693-02-2170)

ATTENDU QUE la propriété portant le numéro de matricule 9693-02-2170 contrevient au règlement de zonage 17-004 article 26;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Blanc, inspecteur en bâtiment et en environnement avait avisé la propriétaire du terrain en question à plusieurs reprises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx;

QUE monsieur Pierre Blanc, inspecteur en bâtiment et en environnement émettre un constat d'infraction à la propriété ci haute mentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

19-09-202

13.22 UMQ – invitation journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles

ATTENDU qu'une journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles se tiendra le 11 octobre prochain à Sherbrooke;

ATTENDU QUE monsieur le maire Hugo Desormeaux désire assister à cette rencontre;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Leduc et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson;

QUE monsieur le maire Hugo Desormeaux assiste à cette rencontre;

ET QUE les frais encourus soient absorbés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. VARIA

19-09-203

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE la séance soit levée à 21h03.



Adoptée à l'unanimité.

Hugo Desormeaux
Maire

Danielle Longtin
Directrice générale